

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de NANCY  
Canton de Pont à Mousson  
Conseil syndical en exercice : 12  
**Présents : 8**  
**Votants : 11**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
MILLERY - AUTREVILLE SUR MOSELLE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2014  
L'an deux mille quatorze, le 3 juin, le Comité Syndical étant  
réuni dans la commune de MILLERY, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur BIC Jean-Jacques  
Présents : BIC Jean-Jacques – BONEL Philippe – BRUCHE  
Jean-Paul – FERREIRA Emmanuel – LAMBING Myriam –  
LHUILLIER Frédéric – MULLER Laurent –VIOLE Bertrand

**Pouvoir :** M. BERGEROT Denis donne pouvoir à M. BONEL  
Philippe – Mme GENAY Cécile donne pouvoir à M. Frédéric  
LHUILLIER – M. MINEL Christian donne pouvoir à M.  
MULLER Laurent

**Absents excusés :** BERGEROT Denis – GENAY Cécile  
**Absents :** SAUCE Robert  
**Secrétaire de séance :** MULLER Laurent

**ORDRE DU JOUR :**

- Clôture du fossé de la STEP
- Acquisition d'une imprimante multifonction
- Questions diverses

11/2014	CLOTURE DU FOSSE DE LA STEP
---------	-----------------------------

Le président du SIAMA expose qu'il est nécessaire de remplacer la clôture provisoire du fossé de sortie des eaux filtrées de la STEP par une clôture définitive.  
Un devis a été demandé à la société ID Paysages. Le montant des travaux s'élève à 2 232 € TTC.  
Le président propose au conseil syndical d'accepter ce devis et d'imputer cette dépense au compte D2315 – dépenses d'investissement

Vote : unanimité

12/2014	ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE MULTIFONCTION
---------	--

Le président du syndicat expose la nécessité d'acheter une imprimante multifonction (photocopies, impression, scanner) pour les travaux administratifs courant.  
Un devis a été demandé à la société Office DEPOT  
Le coût de cette acquisition s'élève à 397 € TTC  
Le président propose au conseil syndical de voter cette dépense de la façon suivante :  
- Prélèvement de 397 € sur le compte D020 – Dépenses imprévues et  
- Imputation de 397 € au compte D2183 – Matériel de bureau et matériel informatique

Vote : unanimité